FICHE DE PRÉVENTION

BRICOLAGE & JARDINAGE

PRODUITS CHIMIQUES DE BRICOLAGE

(Mise à jour - Décembre 2012)

Le nombre de produits mis à la disposition des consommateurs pour leurs diverses activités de bricolage ne cesse de croître. Mais, si les professionnels connaissent bien les conditions d'utilisation et les précautions d'emploi des produits qu'ils manient quotidiennement, il n'en va pas de même pour le bricoleur occasionnel qui, de ce fait, se trouve exposé à des dangers parfois graves liés à une utilisation incorrecte, que ce soit par ignorance ou par maladresse.

Ils peuvent se présenter sous différentes formes (solide, granulé, pâte, liquide, paillette, poudre, mousse, aérosol…) et peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- solvants (alcool domestique), acétone, white-spirit ;
- caustiques :
  - acides : acide chlorhydrique, détartrants WC, certains déboucheurs de canalisation ;
  - bases : soude caustique, potasse (on les trouve essentiellement dans les déboucheurs de sanitaires).
- peintures, vernis, cires, etc… ;
- colles (cyanoacrylates, néoprènes, époxy, « universelles », etc...) ;

- décapants :
  - de peinture et de vernis (souvent à base de dichlorométhane) ;
  - de colle (décolle-moquette) (souvent à base de dichlorométhane et de diméthylformamide).
- produits de traitement des métaux (antirouilles, traitement de surface, ...) ;
- produits de traitement du bois (lasures, insecticides, fongicides) ;
- produits de traitement des jardins d'amateurs (pesticides tels que rodenticides, taupicides, hélicides) et produits pour les plantes (phytosanitaires) ;
- produits d'entretien et de nettoyage (eau de javel, détachants, lessives, produits pour lave-vaisselle, détergents, produits pour imperméabilisation, cirages...) ;
- produits pour automobiles (huiles, liquides de refroidissement, lave-glace…) ;
- produits divers (mastics d'étanchéité, produits d'isolation, ciment, ciment-colle, plâtre, reboucheurs, enduits de lissage...).

Certaines catégories sont soumises à l'obligation de porter une indication de danger détectable au toucher et/ou une fermeture à l'épreuve des enfants.

Les principaux risques résultant de l'usage de ces produits sont :

- ***Pendant le stockage***
  - Risque de dégradation des emballages ou du produit, corrosion, fuites pouvant entraîner des dégâts à l'environnement du produit et dans les pires des cas, une explosion (exemple de certains aérosols fuyards).
  - Les enfants ont accès au produit et peuvent l'ingérer, le respirer, le toucher avec les conséquences que cela comporte.
  - Les transvasements intempestifs dans des récipients à usage alimentaire, avec le risque de confusion qui en résulte.

- ***Au moment de l'utilisation***
  - L'inhalation : c'est le cas notamment avec tous les produits à base de solvants, les produits caustiques, les mélanges de produits différents par ignorance ou maladresse produisant des gaz nocifs.
  - La projection sur le corps pouvant conduire à des brûlures chimiques, à des dermites (à caractère allergique ou non).
  - La projection oculaire pouvant être bénigne ou au contraire très grave.

CONSEILS DE PREVENTION

- N'achetez que les quantités de produit strictement nécessaires pour l'usage immédiat. Vous éviterez ainsi les risques d'un stockage prolongé.
- Immédiatement après l'achat, rangez les produits hors de portée des enfants, si possible en hauteur ou dans une armoire fermée à clef.
- Avant toute utilisation, lisez attentivement le mode d'emploi et en particulier observez le pictogramme (s'il y en a un), lisez les phrases de risques et les conseils de prudence.
- Respectez rigoureusement le mode d'emploi.

- De façon générale, pensez à :
  - porter un équipement de protection adapté (lunettes, masque, gants, bottes, ou autre) même si l'étiquetage ne l'impose pas absolument ;
  - utiliser des outils appropriés (par exemple, un grattoir à long manche pour faire agir les décolle-moquettes) ;
  - ventiler les locaux dans lesquels vous opérez ;
  - travailler éloigné de toute flamme, lors de la manipulation de produits inflammables ;
  - diluer un acide en versant celui-ci dans de l'eau et jamais l'inverse ;
  - limiter le temps d'utilisation, notamment lorsque des solvants se dégagent ;
  - éloigner les enfants lors de la manipulation de ces produits.
- Ne transvasez jamais un restant de produit dans un emballage alimentaire.
- Jetez rapidement les emballages vides ou apportez-les dans une déchèterie.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

- ***En cas d'ingestion***
  - Surtout ne faites ni vomir ni boire la victime.
  - Rincez-lui la bouche avec un gant de toilette humide.
  - Appelez immédiatement le SAMU (15) ou le centre antipoison le plus proche de votre domicile.

- ***En cas de projection sur la peau ou dans les yeux***
  - Rincez abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes.
  - Si nécessaire consultez un médecin.

- ***En cas d'inhalation***
  - Aérez la pièce et sortez de celle-ci.
  - Si les symptômes persistent, appelez le centre antipoison le plus proche de votre domicile.